

AFFAIRES ECONOMIQUES
PLT

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

DELIBERATION

OBJET : FISAC – 2ème tranche : demande de subvention

Rapporteur : Jo FORES

Le conseil municipal est informé que dans la continuité du programme qu'il a validé par le 18 décembre 2003, la ville de Ploemeur, l'association des commerçants de Ploemeur et la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan souhaitent déposer une nouvelle demande de subvention auprès du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Ce nouveau dossier correspond à la seconde tranche du programme pluriannuel de redynamisation et de développement du commerce ploemeurois et porte plus spécifiquement sur le centre commercial et sur Lomener.

Pour le premier, l'enjeu est de créer un véritable centre ville bien identifié à partir de la place de l'église et du centre commercial attenant, en permettant aux commerces ploemeurois d'augmenter leur attractivité.

Après l'aménagement de la place de l'église et des rues adjacentes, l'objectif est cette fois de restructurer le centre commercial dans le but d'en améliorer la fonctionnalité et l'identification.

En complément de cette action sur le centre ville, la Ville envisage une action sur le secteur de Lomener et plus spécifiquement sur la rue du Grazu et sur le parking Gustave Le Floch.

Pour atteindre ces objectifs, différentes actions vont être menées et faire l'objet de subvention dans le cadre d'un nouveau programme FISAC.

- Interventions de la ville de Ploemeur :

- élaborer un plan de communication visant à favoriser la fréquentation des commerces pendant les travaux du centre commercial et du secteur de Lomener.
- mettre en place une exposition et des animations ponctuelles pendant les travaux, mettant l'accent sur le développement durable.
- aider les commerces qui adhèrent à la charte de qualité des « enseignes et vitrines »,
- requalifier et rendre accessible le centre commercial
 - aménagement des parkings,

- aménagement d'un mail piétons reliant la place de l'église, les parkings et les commerces
- requalifier la rue du Grazu et la place G. Le Floch.
- **Interventions de l'association des commerçants de Ploemeur :**
 - communiquer en se dotant d'un outil de communication interne et externe
 - mettre en place des animations autour du développement durable
 - sonoriser le centre commercial,
 - structurer l'association.
- **Interventions de la C.C.I.M. :**
 - prolonger l'aide technique et l'accompagnement de l'A.C.P. et de la Ville.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement économique, emploi, insertion, tourisme, industrie, artisanat, commerce, pêche, ports, agriculture et nouvelles technologies », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le programme présenté,
- AUTORISE le maire à solliciter les subventions dans le cadre de la convention FISAC,
- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer toute convention à intervenir.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Loïc LE MEUR